



## AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 15-04

**Objet : Conclusions des ateliers que le CCPM a tenus à Boston, en juillet 2015, sur le thème « L'eau et les changements climatiques : s'adapter grâce aux infrastructures vertes ».**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de Coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**AYANT** tenu un atelier public à Boston (Massachusetts), les 14 et 15 juillet 2015, intitulé « L'eau et les changements climatiques : s'adapter grâce aux infrastructures vertes »;

**PRENANT NOTE** des exposés et recommandations des groupes de spécialistes ainsi que des commentaires et recommandations des membres du public participants, dont un compte rendu sommaire figure à l'annexe A, de même que des commentaires et recommandations que le CCPM a faits au Conseil lors de notre séance à huis clos, figurant à l'annexe B du présent avis;

**RAPPELANT** l'accent que le Conseil a mis sur les changements climatiques et l'eau à titre de priorités stratégiques pour 2015 à 2020;

**CHERCHANT** à apporter une contribution constructive en vue de l'atteinte de ces priorités stratégiques par le truchement des priorités de la CCE pour 2016 et 2017 et pour les années suivantes;

**SOMET** les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

1. Les exposés présentés à Boston ont fait état d'une gamme impressionnante d'initiatives locales portant sur des problèmes d'infrastructure cruciaux dont la résolution est nécessaire pour qu'il soit possible de fournir une eau potable salubre, gérer les eaux pluviales et les eaux usées et protéger les écosystèmes dans un environnement côtier complexe, et d'accomplir simultanément d'importants progrès afin d'atténuer les répercussions des changements climatiques planétaires sur une collectivité côtière dynamique. Les membres du CCPM ont été impressionnés par le dévouement dont ont fait preuve les représentants des pouvoirs publics, les entreprises et les groupes de citoyens qui œuvrent à l'échelon local, étatique et national afin de résoudre ces problèmes associés à l'eau en misant sur l'innovation technologique et sur une gouvernance concertée.

2. Nous avons aussi noté l'importance de la volonté politique d'apporter des changements positifs même là où des investissements de capitaux substantiels doivent être financés par le public sous la forme d'une augmentation des tarifs des services d'utilité publique. Ce consentement à « payer maintenant » pour bénéficier plus tard de services et d'une protection est un important exemple pour toutes les collectivités, peu importe leur emplacement. Nous croyons que les résultats obtenus dans et par la Ville de Boston et le Commonwealth du Massachusetts, grâce à la collaboration avec des partenaires aux échelons local et national, en disent long sur les nombreux avantages (y compris les substantiels avantages économiques) de la prise de mesures prioritaires de conservation de l'environnement s'appuyant sur l'élaboration et l'aménagement d'une infrastructure verte.
3. Au nombre des exemples de stratégies clés qui semblent avoir été particulièrement fructueuses, on compte les suivants :
  - envisager les eaux de ruissellement, l'eau de pluie et les eaux usées comme une seule et même ressource en adoptant des approches telles que le développement à faible impact (conservation de la totalité de l'eau sur place pour qu'elle puisse s'infiltrer et être réutilisée), les rues vertes (infiltration accrue) et les plans de gestion régionaux (amélioration des parcs existants, augmentation de l'accès aux aires récréatives);
  - faciliter la mobilisation et la sensibilisation des collectivités à titre d'éléments constitutifs essentiels de l'élaboration, de la mise en œuvre et du respect de stratégies efficaces;
  - reconnaître que le rendement des investissements dans les projets d'infrastructure verte se concrétise à plus long terme que pour bon nombre d'options traditionnelles en matière d'infrastructures et offrir un soutien gouvernemental sous forme de financement, de subventions ou d'autres mesures d'incitation visant à encourager l'engagement à l'égard des projets verts.
4. Après réflexion sur les réussites et les défis liés à l'infrastructure verte qui ont été le point de mire de la majeure partie de la réunion publique de Boston, le CCPM croit que le Conseil peut et devrait :
  - a) recenser, à l'aide de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, les zones vulnérables qui pourraient retirer des avantages de l'aménagement d'une infrastructure verte;
  - b) aider à déterminer les types d'infrastructure verte qui peuvent aider les collectivités à devenir résilientes, en fonction de leurs propres besoins et capacités;
  - c) appuyer des mécanismes permettant de recueillir et de diffuser de l'information sur des expériences et des cas de réussite tels que ceux dont nous avons pris connaissance à Boston, au sein des administrations nationales et chez les citoyens aux échelons régional, national et local.

5. Comme le CCPM le faisait remarquer dans son Avis au Conseil n° 14-01, consécutif à son atelier tenu à Oaxaca (en mai 2014) sur la construction de maisons salubres et durables dans les collectivités isolées, « les changements climatiques suscitent et exigent de plus en plus de mesures d'adaptation ». Le CCPM a signalé à l'époque, et croit qu'il est important de réitérer, que ces changements auront des incidences particulièrement importantes sur les collectivités tribales et autochtones et que les interventions appropriées des pouvoirs publics devront prendre en compte les caractéristiques historiques et culturelles des groupes touchés. Il ressortait clairement des discussions à Boston que les changements climatiques sont susceptibles d'avoir des répercussions disproportionnées sur maintes collectivités marginalisées et économiquement défavorisées dans nos sociétés et le CCPM croit que les interventions gouvernementales face aux changements climatiques devront répondre aux besoins de ces collectivités. Le CCPM recommande que le Conseil veille de façon analogue à ce que les efforts concertés en Amérique du Nord fassent de ces besoins une priorité.
  
6. Les changements climatiques amplifieront les problèmes associés à l'eau — au chapitre des inondations aussi bien que des sécheresses. Cela rend d'autant plus nécessaire l'élaboration d'approches d'adaptation à la fois transversales et intégrées. Étant donné qu'une administration intégrée et concertée faisant entrer en jeu de multiples ordres de gouvernement pose tant des défis juridiques que des défis de gouvernance, il importe que les obligations et responsabilités des pouvoirs publics, à chaque échelon, soient clairement délimitées, ce qui exigera des efforts accrus en matière de communications et d'harmonisation.

Ayant confiance que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM  
23 novembre 2015**